

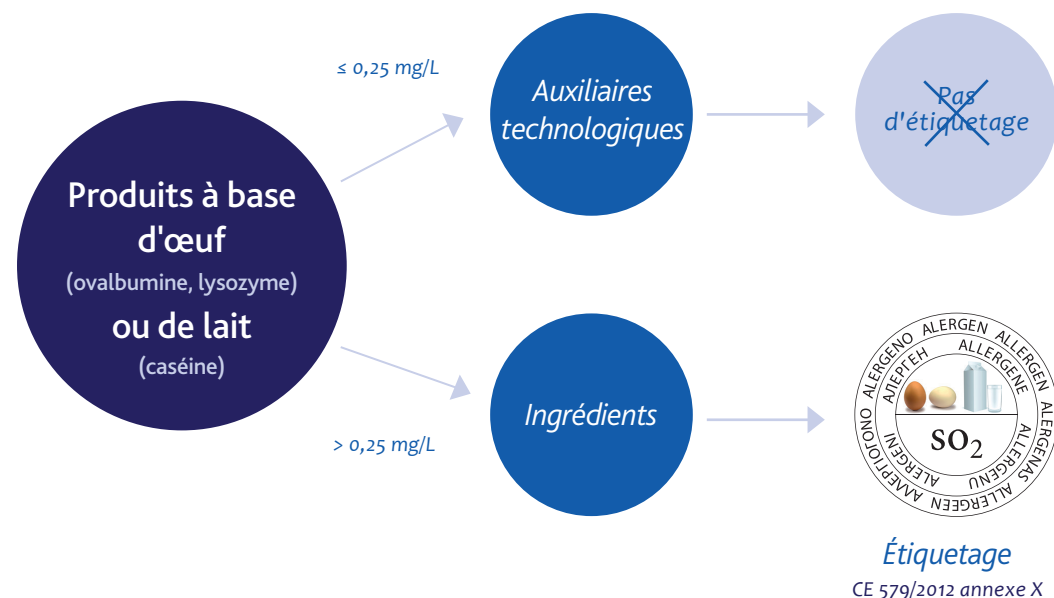
Les allergènes & le vin

1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

À compter du 30 juin 2012, les vins doivent se conformer à la directive 2000/13/CE : Dès lors qu'ils sont détectés** dans le produit final, les produits à base d'œuf ou de lait sont considérés comme des ingrédients et doivent donc être mentionnés sur l'étiquette.

Les modalités d'étiquetage sont définies dans l'Annexe X du règlement CE 579/2012.

Ces règles sont applicables sur les vins élaborés à partir de raisins du millésime 2012 et étiquetés après le 30 juin 2012.



2 L'EXPERTISE ANALYTIQUE

Composés	Caséine*	Ovalbumine*	Lysozyme
Méthode d'analyse	Analyse immuno-enzymatique (méthode ELISA)		
LD (mg/L)	0,08	0,008	0,02
LQ (mg/L)	0,25	0,025	0,05
Délais	2 jours ouvrés		

3 L'EXPERTISE ŒNOLOGIQUE

- ✓ Validation des pratiques de collage et filtration.
- ✓ Validation des protocoles de nettoyage de citernes destinées au transport de vin.
- ✓ Contrôle de l'absence de contamination croisée.